

LES ATELIERS DE LA JEUNE ENTREPRISE

RGPD : comment l'appliquer au sein d'une TPE en démarrage ?

Lundi 5 novembre 2018
de 8h30 à 12h

Technopole Martinique
Centre d'affaires Agora – Bât B
Avenue de l'Etang Z'abricots
97200 Fort de France
Tel 05 96 38 07 71

Atelier animé par :
Nolwenn Le Bras

*Consultante Management et Protection
des données personnelles chez Ageris*





Les Ateliers de la Jeune Entreprise

Destinée à faciliter le démarrage et le développement des jeunes entreprises, la pépinière d'entreprises de Technopole Martinique, met à disposition des jeunes entrepreneurs innovants des locaux et des services adaptés à leurs besoins. Elle leur offre un soutien pour faciliter le développement de leur activité et leur insertion dans le monde économique.

La phase de démarrage d'une entreprise est une période de fragilité reconnue : **plus de 50% des entreprises créées disparaissent dans les cinq premières années** de leur activité (statistiques INSEE), dont 75% pour des raisons économiques. **Les TPE sont les entreprises les plus touchées et représentent 80% de ces cessations, quasiment toutes avant la fin de la troisième année d'exercice.**

Problèmes financiers, de marché, manque de compétence en gestion et sentiment d'isolement du chef d'entreprise sont les principaux facteurs de cessation d'activité cités dans 85% des cas.

L'accompagnement des jeunes entreprises, qu'il prenne la forme d'un parrainage professionnel, d'un soutien par un réseau et/ou d'un suivi en pépinière participe très largement à leur pérennisation : **une jeune TPE accompagnée peut voir réduit de 30 à 40% son risque de cessation d'activité dans les cinq premières années** (statistiques CSA).

L'entrepreneur, et singulièrement l'innovateur, est souvent un véritable expert dans son domaine d'activité avec néanmoins une faible dimension entrepreneuriale : assurer le quotidien, recruter, manager, connaître et appliquer la réglementation sur les plans administratif, comptable, financier ou juridique, gérer la relation avec les banquiers, négocier, contractualiser, sont autant d'aspects de leur métier qu'ils découvrent souvent lors de la création de leur entreprise.

Conscients de ces difficultés, l'équipe de la pépinière d'entreprises a mis en place un dispositif d'actions d'animation et d'accompagnement à l'attention des jeunes entrepreneurs. En effet :

- les entreprises hébergées dans la pépinière bénéficient d'un suivi individuel trimestriel et d'une veille relative aux actions mises en œuvre par d'autres acteurs de la vie économique martiniquaise ; de cette manière la pépinière contribue à aider l'entrepreneur à prendre du recul sur son activité;
- Sont, également, organisés des **Ateliers de la Jeune Entreprise** qui s'adressent plus largement à toutes les entreprises en démarrage du territoire. Ces réunions collectives autour d'une thématique liée au métier/statut de chef d'entreprise doivent permettre aux entrepreneurs de sortir de leur isolement, s'informer, se former, d'échanger avec d'autres acteurs économiques et de nouer de nouvelles relations professionnelles bénéfiques au développement de leur entreprise.

Qu'est ce qu'une Technopole ?

Une technopole est avant tout une dynamique de territoire, c'est-à-dire la mobilisation et la coordination des acteurs, des ressources et des infrastructures, dans le cadre d'une politique de soutien à l'innovation visant au développement du territoire.



Présentation de l'atelier



Le Règlement Général sur la Protection des Données dit RGPD est entré en vigueur au niveau européen le 25 mai 2018. C'est une étape cruciale dans la responsabilité des entreprises face au traitement de données dites personnelles, à savoir *toute donnée permettant d'identifier des personnes physiques*).

Face à une législation à la fois compliquée et contraignante, cet atelier a pour objectif de

- Permettre de comprendre le périmètre de cette législation
- Aider à l'identification des traitements à risque
- Proposer des outils pour se rendre conforme à travers l'analyse de cas de bonnes et mauvaises pratiques

RGPD : comment l'appliquer au sein d'une TPE en démarrage ?

Lundi 5 novembre de 8h30 à 12h

Programme

08h15-8h30	Accueil des participants
8h30-12h	1- Le RGPD : de quoi parle-t-on ? 2- Les situations à risque 3- Les bonnes pratiques

Intervenant

Nolwenn Le Bras, Consultante Management et Protection des données personnelles, Déléguée à la protection des données interne et externe chez AGERIS Group

La société AGERIS Group est spécialisée dans la protection de l'information, la continuité d'activité et la protection des données à caractère personnel.

Participants

- Chefs d'entreprises de jeunes TPE/PME (entreprises de moins de 5 ans)
- Porteurs de projet
- Structures accompagnantes

Atelier limité à 20 participants, une seule inscription par structure

Inscription

Merci de retourner le bulletin d'inscription ci-joint **avant le 31/10/2018** :
par mail : francine.chasseur@cacem-mq.com

Entrée gratuite pour les personnes inscrites, dans la limite des places disponibles. **La Pépinière d'entreprises reste à votre disposition au 0596 38 07 71**

CACEM
Direction Générale Adjointe du Développement et de la Planification
Technopole Martinique

ADRESSE DU SITE
TECHNOPOLE MARTINIQUE

Centre d'affaires Agora – Bât B
Avenue de l'Etang Z'abricots
97200 FORT DE -FRANCE CEDEX

Standard tél: 0596 38 07 71

ADRESSE POSTALE

Immeuble Les Cascades III
Place François Mitterrand
BP 407
97204 FORT DE -FRANCE CEDEX

Standard tél : 0596 75 82 72

